ANNEXE 2

PROLONGATION DU RÉSEAU DE GAZ NATUREL DANS LA MRC DE MONTMAGNY

Des questions qui demandent des réponses

- 1. Impact sur le climat : sans réduction effective de GES sur le bilan total, tel que cela est maintenant démontré par des scientifiques, est-il justifié de substituer un carburant fossile par un autre ?
- 2. Impact sur la santé : la combustion du gaz naturel est-elle plus, moins ou aussi nocive pour la santé publique que le mazout ?
- 3. Impact de l'enfouissement du gazoduc pour les propriétaires sur le tracé : à quelles nuisances et à guels risques sont-ils exposés ?
- 4. Engagement des clients et justification du prolongement du réseau : sachant que la durée de telles installations est de plusieurs décennies, quel volume de gaz, pendant combien d'années, est exigé sur le tronçon pour aller de l'avant ?
- 5. Amortissement des coûts pour les entreprises : après combien d'années l'économie en carburant escomptée compensera le coût de raccordement, et pour quelle période cette économie de carburant est-elle garantie ?
- 6. Sur quel horizon, en décennies, envisage-t-on de recourir au gaz naturel comme énergie «de transition» ?
- 7. Le gas est-il et restera-t-il concurrentiel face aux énergies renouvelables en plein essor, et avec le prix carbone qui lui sera associé ?
- 8. Stabilité du prix du gaz naturel : est-il aussi volatil que celui du pétrole ?
- 9. Fiabilité de l'approvisionnement : peut-on entrevoir à terme ou même à court-terme un déclin de la ressource, ou une difficulté d'approvisionnement ?
- 10. Le désinvestissement fossile aura-t-il un impact plus tôt qu'on ne le pense sur la disponibilité ou le prix de la ressource ?
- 11. Le coût de 44M\$ estimé pour construire le nouveau tronçon serait assumé par quels niveaux de gouvernement, dans quelle proportion, et les fonds proviendront de quels programmes ?
- 12. Considérant le potentiel estimé de 95 entreprises industrielles et agricoles, est-il judicieux d'investir en moyenne 463,000 \$ d'argent public par client potentiel pour un carburant qu'il faudra de toute façon abandonner, tandis qu'il faudra ensuite investir dans une solution de remplacement permanente ?
- 13. On dit souvent que l'étalement urbain devrait être revu au profit de la densification. Concernant les gazoducs, qu'est-ce qui justifie le prolongement des conduites sur le territoire lorsque la densité de population et des industries est plutôt faible, surtout dans le contexte où nous avons des surplus hydroélectriques ?

- 14. Des investissements en efficacité énergétique et en énergies renouvelables peuvent-ils être priorisés, avec la certitude d'être toujours compatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre ?
- 15. Au lieu de contribuer à développer la filière du gaz naturel qui contribue aux GES, pourquoi ne pas utiliser le Fonds vert pour réduire les tarifs d'électricité des établissements publics et des entreprises, en remplacement du mazout, et pour développer des projets novateurs adaptés aux entreprises de notre milieu ?
- 16. Pourquoi les programmes de transition énergétique ne sont-ils pas mieux promus et encouragés par le CLD et la MRC ?
- 17. La compétitivité des entreprises, leur maintien sur le territoire et l'expansion industrielle souhaitée, tout cela assurés hypothétiquement par les économies réalisées avec la substitution du mazout par le gaz naturel, sont-elles réalistes considérant la difficulté de plus en plus grande de trouver la main d'œuvre pour occuper les emplois offerts ?
- 18. Pourquoi les faits scientifiques touchant la contribution aux GES du gaz naturel ne sont-ils pas communiqués en toute transparence par Énergir et ne sont pas davantage pris en compte dans la prise de décision ?
- 19. Les municipalités de la MRC de Montmagny concernées par le gazoduc vont-elles adopter un plan de mesures d'urgence qui tienne compte des risques associés aux installations sur le territoire ?
- 20. En cas d'accident nécessitant l'intervention des services d'urgence et de sécurité incendie, qui assumera les coûts ?
- 21. Sur le tracé prévu, quelles sont les zones présentant un risque de radiation thermique en cas d'une rupture de gazoduc (risques sismiques) et quel est le plan d'intervention prévu pour assurer une évacuation sécuritaire des personnes ?
- 22. La présence du gazoduc risque-t-elle, par la suite, de favoriser l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste sur le territoire en vue d'approvisionner le réseau ?
- 23. Considérant notre responsabilité collective vis-à-vis les changements climatiques, qui est prêt à assumer le leadership d'une vision et d'une action cohérentes avec l'avenir que nous voulons pour nos enfants ?
- 24. Pour réussir cette mission primordiale d'éliminer le carbone de notre économie, nous avons besoin d'une gouvernance orientée sur les solutions, avec la participation des élus, des citoyens, des scientifiques, des entrepreneurs et de nos gouvernements : où la MRC de Montmagny se positionne-t-elle dans cette gouvernance et cet objectif ?

Montmagny, le 7 mars 2018